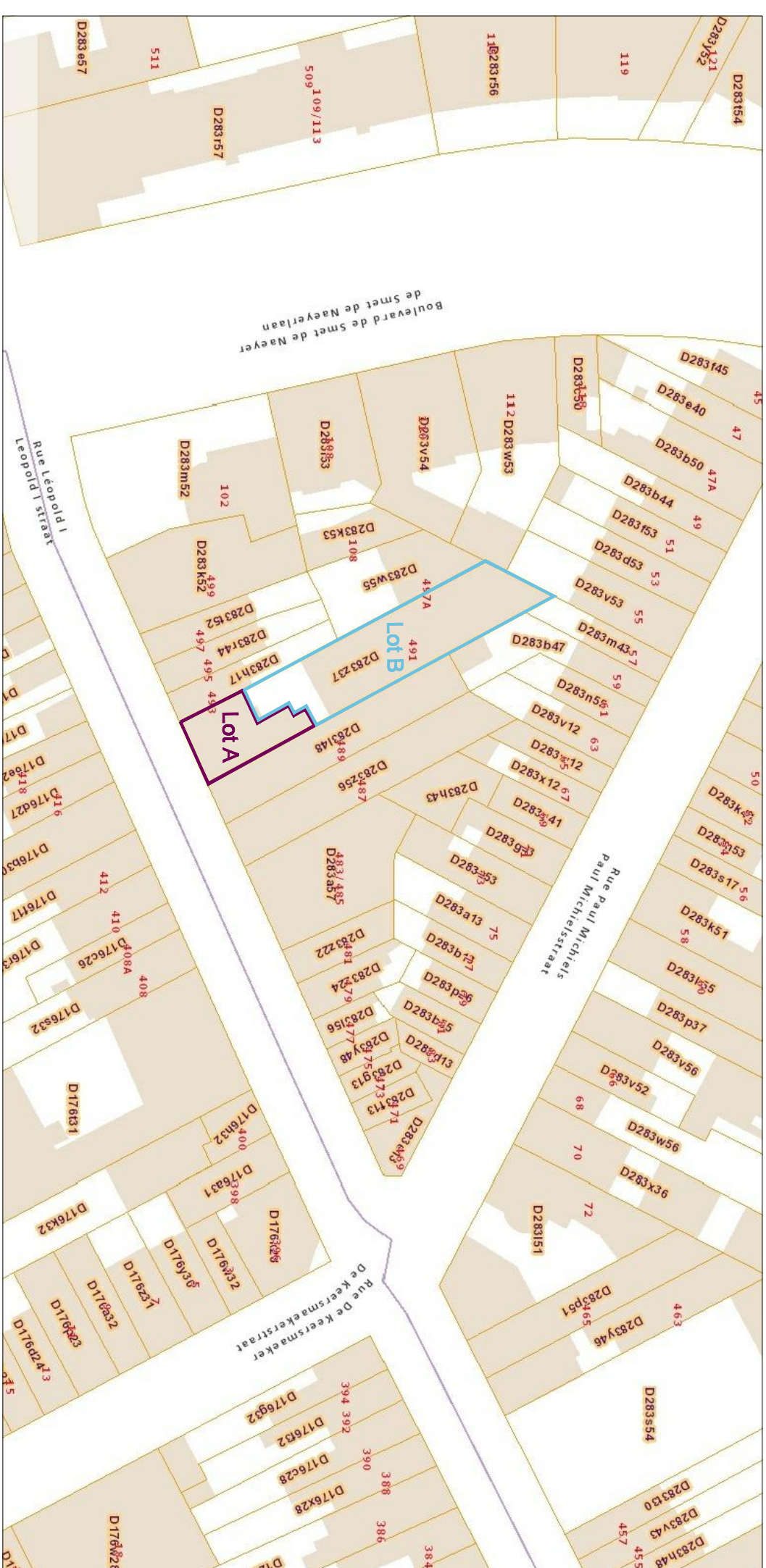


COMMUNE DE JETTE

3 DIVISION SECTION

D 283 z 37



Servitude

La division de l'immeuble en partie privative et commune, tel que décrit dans le plan ci-joint, est établie en vertu de la loi du 10 mai 1967 sur l'expropriation de la commune de Jette, et constitue une servitude au profit de la parcelle D283W55.

Les servitudes ainsi créées prendront effectivement naissance dès que les fonds dominant ou servant appartiendront chacun à un propriétaire différent ; elles trouvent leur fondement dans la convention des parties ou la destination du père de famille consacrée par les articles 692 et suivants du Code Civil. Il est notamment admis :
- que les parties qui auraient existé d'une partie privative sur l'autre ;
- du passage d'un lot sur l'autre des conduits et canalisations de toute nature (eaux pluviales et résiduaires - gaz - électricité - téléphone) servant à l'un ou l'autre lot, ce passage pouvant s'exercer en sous-sol, au niveau du sol et au-dessus de celui-ci ;

LEGENDES:

Parties communes

LOT B et de la parcelle D283W55

Parties privatives à attribuer

Servitude de passage sur le LOT B au profit de la parcelle D283W55

LOT A

LOT B

LOT A.0 logement du 1er étage

LOT A.1 logement du 1er étage

LOT A.2 logement du 2ème étage et entre-sol

LOT A.3 logement du 3ème étage

LOT B.0 entrepôt rdc arrière

LOT B.1 entrepôt du 1er étage arrière

Cour en jouissance privative au profit du LOT B.0

PROPRIETE SISE A JETTE
Rue Léopold 1 n°491 1090 Jette

Demandeur:
BIBE
Avenue de la Toison d'Or n°19
1050 Ixelles

Dressé par:
La SRL GEOXPRT
Mohamed EL AHMADI
Géomètre-Expert Immobilier
123, avenue de Mai 1200
Moluwé-Saint-Lambert
Gsm : 0478.80.40.16
Email : elahmad@hotmail.com

NOTE:

DELIMITATION DES PARTIES PRIVATIVES ET DES PARTIES COMMUNES		
PLAN DES DIFFERENTS NIVEAUX		
Numéro de plan PRECAD:		
dossier n°	dessiné par M.EL.A.	
21/322	Bruxelles: 27/12/2021	
plan n°	modifié et complété le	
3a	ECH. 1/100	